

La Directrice

ARRETE N° 29-2024

Fixant la nouvelle composition des représentants au conseil des études et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble le 12 mars 2024 (n°CA-2024-08)

Vu la proclamation des résultats du Conseil des études et de la vie étudiante – collège unique des usagers, du scrutin du 23/10/2024 au 24/10/2024.

ARRETE :

**Article 1 :** À la suite de la démission de Madame LALLEMENT de ses fonctions d'élue au sein du conseil des études et de la vie étudiante en date du 21 novembre 2024, il doit être procédé à son remplacement. Selon l'article 20-1-4 du règlement intérieur il est pourvu au remplacement de l'élue. Son remplacement est prévu par le suivant de la liste AGORA.

**Article 2 :** Madame Chiara BEVIGNANI étant la suivante sur la liste AGORA, elle remplace Madame LALLEMENT dans ses fonctions d'élue au conseil des études et de la vie étudiante. Son remplaçant est M. Josué LANE MABY

**Article 3 :** La composition du collège des usagers au conseil des études et de la vie étudiante est la suivante :

Listes	Nombre de suffrages	Candidat	Résultat
OURSE	384	Titulaire : Julien DE GENTILE	ELU
		Suppléant : Justin TRIAIRE	ELU
		Titulaire : Balthazar LE BEC	ELU
		Suppléant : Iban HONTHAAS	ELU
		Titulaire : Lou ALPY	ELUE
		Suppléant : Sofiane HADEF	ELU
		Titulaire : Vladim ZARADZKI-ROUBAUD	ELU
		Suppléant : Camille CHARLES	ELUE
SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S	189	Titulaire : Baptiste BONHOMME	ELU
		Suppléant : Lucie CLAMENS	ELUE

La Directrice

AGORA	162	Titulaire : Chiara BEVIGNANI	ELUE
		Suppléant : Josué LANE MABY	ELU

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté abrogent les résultats de l'élection des représentants au conseil des études et de la vie étudiante.

Article 5 : Le présent arrêté est publiée par voie d'affichage.

Fait à Saint-Martin-d'Hères,  
Le 26 novembre 2024

La Directrice,  
Sabine SAURUGGER

